

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par la délibération n° EPPS 001-2184/10/CC du 28 juin 2010 et par la convention de délégation de service public n°10/072 du 23 juillet 2010, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société CARILIS la **gestion et l'exploitation de la piscine communautaire** située à Cassis, dénommée Stade Nautique Cap Provence, dans le cadre d'un **affermage**. Ce contrat a été conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2010 et la mise en service effective de l'équipement est intervenue en décembre 2010. Par l'avenant n°3, en date du 25 juillet 2013, le contrat de DSP a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2013.

La société Carilis a créé, par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2010, une **société filiale à 100%** dédiée à l'objet exclusif du contrat, dénommée Société de Gestion des Gorguettes (**S2G**) qui s'est substituée de plein droit dans l'intégralité des droits et obligations attachés à la convention.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent une analyse de la 2^{ème} année d'exploitation déterminée du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, sur la base du rapport du délégataire, des données comptables de l'année civile 2012 et des principaux indicateurs portant sur le service de gestion et d'exploitation effectué par le délégataire.

I. Compte rendu d'activité

1/ Fréquentation

Aux termes du rapport du délégataire, la fréquentation tous publics est de 153 620 entrées contre 145 008 prévus au contrat (écart + 5,6%). Elle a augmenté de près de 40% par rapport à 2011 (110 010 entrées).

Les « entrées publiques » réalisées (75% du total) sont supérieures de 34% aux prévisions contractuelles et de 32% par rapport à 2011. De même, les entrées « activités » réalisées (15% du total) sont supérieures de 43% aux prévisions.

En revanche, les entrées des scolaires, en particulier des primaires, sont nettement en-dessous des prévisions (- 23%). Cet écart résulte en partie des choix politiques et budgétaires des collectivités et des chefs d'établissement qui appliquent a minima les préconisations ministérielles.

S'agissant des associations et clubs sportifs, le volume horaire hebdomadaire s'établit à 5h contre 20h prévues au contrat. La clause de non concurrence figurant au contrat ainsi que la déficience du tissu associatif local dans le domaine aquatique expliqueraient cet écart.

2/ Effectif

Au 31 décembre 2012, 11 personnes, soit 10 ETP, étaient employées par la société dédiée, à raison d'un cadre dirigeant, 4 maîtres-nageurs, 3 agents d'entretien, 1 hôtesse d'accueil et 1 gardien.

Un écart de 3 équivalents temps-plein ressort par rapport aux dispositions contractuelles. Ainsi, font défaut 1 chef de bassin, 1 hôtesse d'accueil et 1 maître-nageur. Ces fonctions sont remplies par le Directeur de l'équipement, ce qui explique l'absence de personnels supplémentaires à ces postes. Malgré cet écart, le dispositif de surveillance des bassins appliqué est bien conforme à la réglementation en vigueur définie par le Code du Sport et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Sur la période examinée, la masse salariale s'élevait à 263 K€, contre 395 K€ de prévu – soit un écart de – 33% par rapport aux prévisions.

3/ Qualité de service

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, le délégataire a sollicité l'extension des horaires d'ouverture au public le jeudi matin. Un avenant a été signé à cet effet en 2011, sans incidence sur l'économie du contrat.

De plus, un projet pédagogique a été mis en place par le délégataire, visant à établir des "passerelles" vers les autres disciplines enseignées telles que le langage, les mathématiques et l'écriture.

Une enquête de satisfaction a par ailleurs été conduite de début septembre 2011 à fin février 2012. Dans l'ensemble, les résultats sont nettement positifs tant sur la propreté, que sur l'accueil et les tarifs pratiqués. Aucune autre enquête n'a été réalisée sur 2012. Le délégataire prévoit de relancer une enquête de satisfaction sur l'exercice 2013.

II. Compte rendu technique

Le délégataire a sous-traité à la société SAUR : la fourniture et la gestion des fluides (P1), l'exploitation et la maintenance préventive et curative (P2) et le renouvellement du matériel électromécanique et hydraulique (P3), en vertu d'un contrat signé pour la durée du contrat et pour un montant forfaitaire de 284 000 euros HT.

Le sous-traitant a remis un rapport complet faisant état du bilan des consommations des fluides, l'analyse des prestations de maintenance, des contrôles règlementaires (qualité de l'eau, analyse de l'air...) et du renouvellement.

III. Compte rendu financier

1/ Tarifs

Les tarifs n'ont subi aucune modification en 2012 et correspondent aux tarifs initiaux indiqués au contrat. En effet, il n'est pas apparu nécessaire au délégataire de réviser les tarifs, l'économie du contrat étant préservée et en cohérence avec l'offre de service. A titre indicatif, le tarif de l'entrée adulte s'élève à 4,50€ et le tarif enfant à 3€. Le coût d'une entrée tout public confondu est égal à 4,61€.

2/ Investissements et patrimoine

La piscine Cap Provence a été mise en service en décembre 2010. Lors de la 1ère année d'exploitation, le délégataire a réalisé plus de 89 K€ d'investissements. Compte-tenu de la construction récente de l'équipement, aucun investissement complémentaire n'a été réalisé en 2012 et fin 2012, la valeur résiduelle des immobilisations s'élevait à plus de 59 K€ soit 33% d'usure.

Concernant le patrimoine de la délégation, le montant total des biens mis à disposition du délégataire s'établissait à 10 119 371,25 €HT en valeur brute 2010.

3/ Economie de la délégation

Produits

Le total des produits (1.027 K€) est composé à 62% du chiffre d'affaires (639 K€) et à 37% de la participation financière de MPM (384 666€).

Sur la période considérée, le chiffre d'affaires (CA) s'élève à 639 K€ HT. Il est supérieur de 11% aux prévisions (576 K€) et de 30% par rapport à 2011.

Il est constitué essentiellement des entrées publiques (52% du CA total), des entrées activités et cours (25% du CA) et dans une moindre mesure des entrées « scolaires » (3% du CA).

Charges

Sur la période considérée, le total des charges s'établit à 829 K€ soit +6% par rapport à 2011 mais -14% par rapport au prévisionnel.

Les principaux postes de charges sont :

- Les charges de personnel (32% du total), en retrait de 33% par rapport aux prévisions;
- Les achats, notamment les fluides, (25% du total) en baisse de 10% par rapport aux prévisions;
- Et les services extérieurs dont les charges d'entretien, réparation et maintenance, (17% du total) en baisse de 19% par rapport aux prévisions.

La redevance pour occupation du domaine public versée au délégant s'est élevée à 25 578 € HT (part fixe et part variable) et représente, quant à elle, 3% du total des charges.

Résultat

La 2^{ème} année d'exploitation confirme les résultats encourageants de 2011. En effet, le résultat réel est positif à hauteur de + 198 K€ soit 53% de plus que l'année précédente.

3/ Relations financières avec MPM

Le délégataire a versé en 2012 une redevance totale de près de 26 K€ à la collectivité dont 9 600€ de part fixe et le solde au titre de la redevance annuelle complémentaire déterminée à raison de 2.5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Pour sa part, MPM a versé une compensation forfaitaire de 384,7 K€ pour compenser les contraintes de service public imposées notamment celles de tarification, d'horaires et d'ouverture. En 2012, cette participation a permis d'obtenir un résultat positif de 197 760 euros.

IV. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2012

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat.

Le délégataire a fait un effort explicatif sur l'évolution des données de fonctionnement dans son rapport 2012.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Après deux années d'exploitation, les résultats sont très encourageants (résultat réel + 198 K€ contre 2K€ prévus), le dernier bilan au 31 juin 2013 (période juillet 2012-juin 2013), laisse apparaître un résultat en nette progression (+ 68 224€), fondé sur une progression des produits (+ 27%) nettement supérieure à celle des charges d'exploitation (+ 2%).

Sur la période examinée, les charges de personnel sont restées en dessous des prévisions (-33%) et les tarifs sont demeurés stables.

Enfin, en termes de perspectives, la fréquentation et le chiffre d'affaires devraient augmenter respectivement de 6% et 4,5% pour le prochain exercice suivant les dernières données communiquées par le délégataire.